



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E145293

VALABLE JUSQU'AU 26/08/2026

ÉDITÉ LE

22/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2015

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/01/2023
1 000

Raison sociale : GHESQUIERE P.C.S

404 ROUTE DE THERMAL
59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES

Siret : 810 883 439 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3061249-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010778161604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010778161604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2025

Téléphone : 06 67 95 24 80

Portable : 06 67 95 24 80

Fax :

Site Internet : www.groupeghesquiere.fr

E-mail : ghesquiere.frh@gmail.com

Responsabilité légale :
GHESQUIERE CLEMENT LOUIS PAUL GÉRANT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	05/07/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	11/06/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/10/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/07/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	02/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	02/10/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	26/06/2024
o Ventilation mécanique	08/12/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	02/10/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.